



Le Saint-Siège

DISCORSO DI GIOVANNI PAOLO II
AL NUOVO AMBASCIATORE DELLA REPUBBLICA DI COREA,
S.E. IL SIGNOR KYUNG CHUL KIM, IN OCCASIONE DELLA
PRESENTAZIONE DELLE LETTERE CREDENZIALI Lunedì, 27 aprile 1987

1. J'ai le grand plaisir de vous souhaiter aujourd'hui la bienvenue en votre qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Corée près le Saint-Siège. Je suis heureux de recevoir vos Lettres de Créance et je vous remercie pour m'avoir transmis les courtoises salutations de Son Excellence Monsieur le Président Chun Doo Hwan. Le fait de votre présence ici comme Représentant diplomatique de votre pays me rappelle l'inoubliable visite que j'y ai faite il y a quelque trois ans. J'ai été vivement ému de la chaleur et de l'esprit d'hospitalité du peuple coréen et je cultive le souvenir de l'expérience personnelle que j'ai pu faire des traditionnelles qualités de bienveillance, de respect et de diligence qui le caractérise. J'ai également pu mieux comprendre la pénible division qui continue à provoquer de si grandes souffrances et qui fait appel aux plus sérieux efforts et à l'inlassable persévérance de tous ceux qui veulent servir la cause de la justice et de la paix.

2. Dans le monde contemporain on ne peut ignorer le fait que les questions économiques, sociales et politiques qui affectent des pays individuels ont une dimension globale et interdépendante. Et nécessairement ces questions assumeront par la suite une dimension éthique et morale qui a ses racines dans la valeur unique de toute vie humaine et dans le caractère inviolable de la dignité humaine. La sagesse exige que dans la recherche de solutions appropriées pour les graves problèmes que doit affronter l'humanité, problèmes dont chaque pays fait l'expérience à sa propre manière, il faut que le bien commun, et les principes éthiques qui le gouvernent, aient la priorité absolue sur n'importe quelle forme d'intérêt partisan.

3. Le Saint-Siège considère que de justes relations entre les pays ne peuvent être bâties que sur la base des principes éthiques et en considération de leur responsabilité à l'égard du bien-être et du progrès authentique de la famille humaine dans son ensemble. La justice dans les affaires humaines exige respect de la dignité de chaque être humain. Elle rejette l'égoïsme, tant personnel que collectif, qui favorise les inégalités et la domination des plus forts. Sous cette lumière les

qualités morales et la vitalité religieuse d'un pays doivent apporter une essentielle contribution à l'édification d'une société basée sur une confiance réciproque, sur la co-responsabilité, la défense des droits humains et l'ouverture vers les besoins des pauvres et des faibles.

4. Comme l'Église accomplit sa mission au milieu du monde, son activité religieuse, éducatrice et charitable ne peut manquer de contribuer à la création d'un esprit de solidarité plus intense et plus amplement partagé, et à l'édification d'une société plus juste. Comme l'a affirmé le Concile Vatican II, «quiconque ... cherche d'abord le Royaume de Dieu y trouve un amour plus fort et plus pur pour aider tous ses frères, et pour accomplir une œuvre de justice, sous l'impulsion de l'amour».(GS 72).

Je mentionne ces principes généraux comme exemple de l'attention à l'égard des aspects moraux et humanitaires de la vie publique, qui caractérise l'approche de l'Eglise et du Saint-Siège. Ce sont là quelques aspects qui intéressent principalement votre mission près le Saint-Siège.

Je veux vous assurer de la plus entière collaboration du Saint-Siège pour resserrer et développer encore plus amplement, les liens qui existent déjà entre nous et j'invoque d'abondantes faveurs divines pour vous dans l'accomplissement de vos devoirs, et pour tous vos chers compatriotes dans leur recherche de l'harmonie, de la justice et de la

paix.

**L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française n.33 p.8.*

© Copyright 1987 - Libreria Editrice Vaticana

©Copyright - Libreria Editrice Vaticana